ORDRE DE SERVICE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DE LA RURALITE

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la Sécurité Sanitaire des Aliments** **Bureau des matières premières** **Mission de Coordination Sanitaire internationale** **Bureau des exportations Pays Tiers** Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : Florent METZ (SDSSA/BMP) Thomas PAVIE (MCSI/BEPT) Tél. : 01 49 55 54 83 Réf. interne : SDSSA/FM/TP	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDSSA/MCSI/N2005-8132** **Date: 04 mai 2005**

Le Ministre de l'agriculture,
de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité
à

Date de mise en application : Immédiate
Abroge et remplace :
Date limite de réponse : 20 mai
Nombre d'annexes: 2
Degré et période de confidentialité :

Objet : Problèmes portant sur certaines sociétés agréées pour exporter en Corée du Sud

Bases juridiques : - DGAL/SDSSA/MCSI/N2003-8017 du 3 février 2003 relative à l'exportation de viandes fraîches et de produits à base de viande de porc et de volailles vers la Corée du Sud

MOTS-CLES : Corée du Sud - retrait agrément - liste établissement

Résumé : Les autorités de Corée du Sud souhaitent retirer leur agrément pour l'exportation aux établissements français de production de viandes de porc et de viandes de volaille qui n'auraient pas exporté depuis deux ans. Or, le retrait d'agrément ne peut avoir lieu que pour des motifs sanitaires. La DGAL demande aux DDSV concernées de vérifier si les établissements visés sont toujours conformes aux exigences sanitaires pour exporter ces produits en Corée du Sud.

Destinataires	
Pour exécution : - Directeurs départementaux des services vétérinaires	Pour information : - Préfets - DDAF/DRAF - Inspecteurs généraux vétérinaires interrégionaux - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires - Directeurs des Ecoles nationales vétérinaires - Directeur de l'Ecole nationale des services vétérinaires - Directeur de l'INFOMA

Les autorités sanitaires de Corée du Sud nous ont informé qu'elles allaient procéder à une révision de la liste des établissements français de production de viande de volaille et de porc agréés à exporter vers ce pays.

A ce titre, elles nous ont transmis une liste d'établissements à qui elles souhaitent retirer leur agrément pour l'exportation au motif qu'ils n'auraient pas exporté vers la Corée du Sud depuis au moins deux ans (cf. Annexe I)

La DGAL conteste cette procédure. En effet, conformément aux accords SPS de l'OMC, un établissement bénéficiant d'un agrément sanitaire pour exporter dans un pays donné ne devrait pas se voir retirer son agrément au motif de l'absence de commerce pendant une période donnée avec ce pays. Seuls des non conformités aux exigences spécifiques pour l'obtention de l'agrément -ou la cessation d'activité de l'établissement- peuvent justifier un retrait de l'agrément sanitaire.

Afin de déterminer la situation des établissements concernés je vous serais reconnaissante de bien vouloir :

- vérifier et m'informer de la date de la dernière expédition de produit vers la Corée du Sud (vous joindrez à votre réponse la copie du certificat sanitaire correspondant) ;

- vous assurer que les entreprises concernées de votre département sont conformes en tout point aux exigences sanitaires pour l'exportation en Corée. Pour mémoire, celles-ci sont précisées dans la note de service 2003-8017 du 3 février 2003[1] citée en référence :

    - Exigences au niveau des élevages de porcs et tenue à jour des listes d'élevage éligibles,
    - Suivi des porcs à l'abattoir, en atelier de découpe, de transformation et en entrepôt,
    - Les établissements éligibles doivent respecter dans leur intégralité les exigences communautaires ; vous veillerez à ce que chaque item du questionnaire joint à la note du 3 février 2003[1] soit correctement documenté.

Les fédérations professionnelles se chargeront pour leur part de vérifier auprès des établissements concernés leur intérêt pour le marché coréen et d'obtenir des éléments permettant de le justifier le cas échéant (fournisseur d'un autre établissement agréé Corée, prochain contrat, etc.).

Les établissements qui auront fait part de leur souhait de ne plus exporter et/ou qui ne sont plus conformes aux exigences sanitaires pour l'exportation en Corée seront proposés par la DGAL aux autorités coréennes pour être délistés.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que les autorités sud-coréennes nous ont fait part de leur souhait de mener une mission de visite des établissements agréés courant 2005, peut-être dès le mois de juin. Seul un échantillon d'établissements sera visité. Les modalités pratiques du déroulement de cette mission ne sont pas connus à ce jour.

Vous voudrez bien adresser votre réponse par mail à Florent METZ (florent.metz@agriculture.gouv.fr) en utilisant le questionnaire en annexe II pour le **20 mai 2005.**

Vous voudrez bien me faire part de toute difficulté dans l'application de ces instructions.

La Directrice générale adjointe
C.V.O.
Monique Eloit

[1] Cette note sera modifiée prochainement pour actualiser la liste des départements inéligibles pour l'exportation de viandes porcine vers la Corée à savoir 54, 57, 67.

ANNEXE I

Liste d'établissements français agréés pour l'exportation vers la Corée du Sud, transmise par les autorités coréennes comme n'ayant pas exporté depuis au moins deux ans vers ce pays

Numéro CEE	Activité	Produit	Nom d'établissement	Adresse
22-187-46	Transformation	viande de porcs	SOVIGEL	ZA 5 rue Guynemer - BP316 22190 PLERIN
22-241-01	Transformation	viande de volailles	SOVIPOR	Route de Ploërmel 56490 LA TRINITE PORHOËT
22-371-02	Transformation/Entreposage	viande de volailles	Volailles de France	22230 TREMOREL
22-376-01	Abattage	viande de volailles	Sas Le Clezio	Moulin de St Caradec BP 8 22600 SAINT CARADEC
26-057-01	Abattage	viande de volailles	CADF	56320 LE FAOUET
28-218-01	Transformation	viande de porcs	LAURIAL CHARTRES	1 Rue de la Taye - 28110 LUCE
29-051-20	Transformation	viande de porcs	Jean d'Erguet(Société Bretonne Salaisons Quimper)	Rue Galilée- BP 640 29500 ERGUE GABERIC
29-232-10	Transformation	viande de volailles	PIERRE DOUX SA	ZI de Kergonan - 6, rue du Tro Breiz - 29000 QUIMPER
29-236-10	Transformation	viande de volailles	Volaven S.A.	Z.A de Kerandreo 29340 RIEC-SUR-BELON
29-293-10	Transformation/Entreposage	viande de volailles	CARNICAS INDUSTRIES	29910 TREGUNC
33-433-01	Transformation	viande de porcs	S.A. BORDEAUX VIANDES	Zi de Couvertaire - BP 14 33551 SAINT-LOUBES
40-084-53	Abattage	viande de volailles	Lavielle	CASSELON 40990 CLERMONT
40-177-51	Abattage	viande de volailles	POUEY	HERON 40250 MAYLIS
42-275-01	Transformation	viande de porcs	Imperator	6, Rue Léo Lagrange - BP 19 42271 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ CEDEX
49-099-07	Abattage/Transformation	viande de porcs	LAURIAL ABATTOIRS	8 rue de Chorolais 49300 CHOLET
53-130-02	Abattage	viande de porcs	Abattoir Public de Laval	202 rue de Bas des Bois BP 907 53 000 LAVAL
53-130-25	Transformation	viande de porcs	sa MAYENNE VIANDE	162 rue de Bas des Bois BP 1007 - 53000 LAVAL
56-015-02	Transformation/Entreposage	viande de volailles	S.P.I.	0E FLACHEC - 56230 BERRIC
56-057-01	Abattage	viande de volailles	C.A.D.F.	Z.I de Pont MIN 56320 LE FAOUET
56-170-01	Abattage	viande de volailles	DOUX	Route de Guéméné 56770 PLOURAY
56-222-01	Abattage/Transformation/Entreposage	viande de volailles	CEPROVIA	Z.I de Saint Jean 56660 SAINT JEAN BREVELAY
56-222-02	Transformation/Entreposage	viande de volailles	CELVIA	Z.I de Saint Jean 56660 SAINT JEAN BREVELAY

Numéro CEE	Activité	Produit	Nom d'établissement	Adresse
56-257-01	Transformation/Entreposage	viande de volailles	SOVIPOR	56710 LA TRINITE PORHOET
56-267-01	Transformation	viande de volailles	SOCIETE ROBICHON	Zone industrielle de Kergoustard SAINT THURIAU - 56303 PONTIVY
79-179-05	Transformation	viande de volailles	AGROFIBRES	La Javelière - B.P.35 79 380 MONCOUTANT
79-195-01	Transformation/Entreposage	viande de volailles	Gastronome Nueil	Le Quaireai - 79250 NUEIL LES AUBIERS
79-195-02	Abattage	viande de volailles	Gastronome Nueil	ZI Le Proulin - 79250 NUEIL LES AUBIERS
85-051-02	Abattage	viande de volailles	CHANTOVOL	85110 CHANTONNAY
85-302-02	Transformation	viande de porcs	Laurial Charcuterie S.A.S	Le Patis Pole du Landreau 85130 LA VERRIE

ANNEXE II

QUESTIONNAIRE RELATIF DE L'AGREMENT COREE DU SUD

DDSV du :

Établissement					Date de la dernière exportation en Corée du Sud (joindre la copie du certificat sanitaire correspondant)	L'entreprise est-elle conforme aux exigences précisées dans la note de service 2003-8017 du 3 février 2003 ?
Raison Sociale	Adresse	CP	VILLE	Numéro d'agrément CEE		